

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 septembre 2017 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Céline Forget, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé (mairesse suppléante)
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire substitut d'arrondissement
Mme Mélanie Diné, secrétaire recherchiste
Mme Sophie Laberge, Chef de division – Études techniques
M. Jean-François Meloche, Chef de division – Permis et inspections
Me Marie-France Paquet, Directrice de l'arrondissement par intérim, Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Chef de division – Culture, bibliothèque et développement social
M. Steve Girard, commandant SPVM – PDQ 24

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MINUTE DE SILENCE

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h 02 et invite les personnes présentes à tenir une minute de silence (art. 7, *Règlement sur la procédure des séances du conseil* (AO-1)).

La mairesse présente les élus et l'administration et passe en revue les activités et événements de l'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

CA17 16 0337

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 5 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 septembre 2017 tel que proposé en ajoutant les dossiers suivants :

10.10 HOMMAGE À MONSIEUR JÉRÔME CHOQUETTE;

70.01.1 **BONIFIER DE 12 730,61\$, (TAXES INCLUSES) LE CONTRAT DE PLANTATION**
CA17 16 **OCTROYÉ À LA FIRME LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. SUITE À**
1175078022 **L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 16-15240 POUR LA PLANTATION D'ARBRES**
À L'AUTOMNE 2017 – DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET PTI DU PLAN DE
GESTION INTÉGRÉE DE LA FORÊT URBAINE;

70.01.2 DEMANDER À L'ADMINISTRATION DE PROCÉDER AU MARQUAGE DE LIGNES DE
RIVE DES DEUX CÔTÉS DE L'AVENUE ANTONINE-MAILLET, DE L'AVENUE LAVOIE
À L'AVENUE DU MANOIR

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 - RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CITOYENS ADRESSÉES LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

Madame la mairesse revient sur les questions des citoyens adressées lors de la séance du conseil tenue le 4 juillet 2017.

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 24 ET SE TERMINE À 20 H 24.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
ALEXANDRE MOTARD	DÉCISION PRISE DANS LE CADRE D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'INSTALLATION D'UN CABANON
MICHAEL MAKHAN	VITESSE SUR L'AVENUE DUROCHER
PIERRE LACERTE	ZONAGE CULTUEL
HUBERT BOLDOC	SENS UNIQUE McDOUGALL
MAXIME NADEAU	DÉMOLITION 1075, AVENUE LAURIER
CHANTAL RAYMOND	DÉMOLITION 1075, AVENUE LAURIER
TIM TYLER	IMPACT DE L'AGRANDISSEMENT D'UN IMMEUBLE- VOISIN MUR MITOYEN
PHILIPP TOMLINSON	DEUX DÉCISIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION

CA17 16 0338

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une période de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 24 ET SE TERMINE À 20 H 55.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
HÉLÈNE PANAIOTI	PROJET D'AGRANDISSEMENT 460, VILLENEUVE
JEAN DE JULIO PAQUIN	GARE DE TRIAGE
ALEXANDRE LUSSIER	LES ARBRES
MICHÈLE CARRIER	L'ENFOUISSEMENT DES FILS ÉLECTRIQUES
MARICLAUDE OUMET	ORDURES ET RECYCLAGE

LA MAIRESSE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 20 H 55 À 21 H 04.

CA17 16 0339

DEVANCER LES POINTS 40.09.1, 40.09.2 ET 47.02 À L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

DE DEVANCER les points 40.09.1, 40.09.2 et 47,02 à l'ordre du jour pour procéder à leur étude avant la période de questions des membres du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.2

CA17 16 0340

RENDRE UNE DÉCISION QUANT À LA RECOMMANDATION DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RELATIVEMENT À LA DEMANDE REÇUE AU CONSEIL DU 4 JUILLET 2017 PAR DES RÉSIDANTS DE L'AVENUE McDougall afin d'implanter un sens unique vers le sud / Avis de motion et présentation –

IMPLANTATION D'UN SENS UNIQUE VERS LE SUD SUR L'AVENUE MCDUGALL – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE «C»

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

DE DEMANDER à l'administration de procéder à de nouveaux comptages, afin de permettre au conseil d'arrondissement de prendre une décision éclairée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09.1 1175069021

CA17 16 0341

RENDRE UNE DÉCISION QUANT À LA RECOMMANDATION DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RELATIVEMENT À LA DEMANDE REÇUE AU CONSEIL DU 4 JUILLET 2017 PAR DES RÉSIDANTS DE L'AVENUE MCDUGALL AFIN D'IMPLANTER UN SENS UNIQUE VERS LE SUD / AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – IMPLANTATION D'UN SENS UNIQUE VERS LE SUD SUR L'AVENUE MCDUGALL – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE «C»

Le projet de règlement est présenté avec le sommaire décisionnel et déposé à l'entrée de la salle du conseil pour être disponible au public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la mairesse Marie Cinq-Mars donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

L'objet dudit règlement est d'implanter un sens unique vers le sud sur l'avenue McDougall.

40.09.2 1175069021

CA17 16 0342

RENDRE UNE DÉCISION SUITE À UN AVIS D'APPEL DE LA DÉCISION DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION RENDUE LE 19 JUIN 2017 RELATIVEMENT À LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION DU BÂTIMENT SIS AU 1075-1075A, AVENUE LAURIER OUEST

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

DE CONFIRMER la décision du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition rendue le 19 juin 2017 à l'effet de refuser la demande d'autorisation de démolition relativement au bâtiment sis au 1075-1075A, avenue Laurier ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1176723055

10.05 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS DÉBUTE À 21 H 10 ET SE TERMINE À 21 H 17.

CONSEILLÈRES	SUJETS
JACQUELINE GREMAUD	STATUT DE L'ARRONDISSEMENT QUANT À SON ADHÉSION À L'AVIAMA
CÉLINE FORGET	RÉPONSE À SES TROIS QUESTIONS DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUILLET

CA17 16 0343

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 4 JUILLET 2017

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA17 16 0344

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 25 JUILLET 2017

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 25 juillet 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Correspondance de la Ville de Mont-Royal, relative aux modifications de circulation proposées par la Ville de Montréal;
 - Correspondance à M. Réal Ménard relative au nouveau toponyme du parc du sommet « Outremont ».
-

CA17 16 0345

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2016 ET LE 31 JUILLET 2017, AINSI QUE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT POUR LA MÊME PÉRIODE LORSQUE L'ENSEMBLE DES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE QUI DÉPASSE 25 000 \$ - DIFFUSION DU RAPPORT

La mairesse fait lecture du rapport sur la situation financière de l'arrondissement;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

DE PRENDRE acte du rapport de la mairesse d'arrondissement sur la situation financière de la Ville de Montréal relativement à l'arrondissement d'Outremont;

DE PROCÉDER à la publication du rapport dans le journal L'Express et le journal d'Outremont, plutôt qu'à la distribution à chaque adresse civique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.09 1173489027

CA17 16 0346

HOMMAGE À MONSIEUR JÉRÔME CHOQUETTE

ATTENDU le décès de l'ex-ministre de la justice Jérôme Choquette, le 1^{er} septembre 2017;

ATTENDU QUE Monsieur Choquette était un homme droit, humain et généreux à qui on doit le dépôt du projet de loi établissant la Charte québécoise des droits de la personne et la Commission des droits de la personne;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Marie Cinq-Mars

DE RENDRE un hommage posthume à Monsieur Jérôme Choquette, député libéral provincial d'Outremont élu en 1966 et réélu en 1970 et en 1973 et maire d'Outremont de 1983 à 1991, il fût le père de l'aide juridique, de la *Loi sur les petites créances* ainsi que de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels*. Monsieur Choquette fût également Ministre de la justice jusqu'en 1976 ainsi que candidat à la mairie de Montréal en 1994;

DE TRANSMETTRE au nom du conseil de l'arrondissement d'Outremont, nos plus sincères condoléances à ses proches.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.10

CA17 16 0347

OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME CARDIN RAMIREZ JULIEN INC. DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC SP05/06-17 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DE RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS, GESTION ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION ET LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE LA PISCINE JOHN-F.-KENNEDY À OUTREMONT, POUR UN MONTANT DE 145 328,40\$ (TAXES INCLUSES) – DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET PTI DE LA VILLE CENTRE

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'OCTROYER un contrat à la firme Cardin Ramirez Julien Inc. dans le cadre de l'appel d'offres public SP05/06-17 pour des services professionnels de réalisation de plans et devis, gestion et surveillance des travaux pour la réfection et la mise aux normes des installations de la piscine John-F.-Kennedy à Outremont, pour un montant de 145 328,40 \$ (taxes incluses);

D'AUTORISER le secrétaire substitut d'arrondissement à signer la convention pour services professionnels;

D'IMPUTER la dépense tel qu'indiqué à l'intervention financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1175078025

CA17 16 0348

OCTROYER UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À LA FIRME « 9291-6287 QUÉBEC INC. (GROUPE RNET) », POUR L'ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS AU MONTANT DE 15 000 \$ (TAXES INCLUSES) LE TOUT SELON LA GRILLE TARIFAIRE SOUMISE LORS DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15041 (ENTENTE CORPORATIVE 1117028) - DÉPENSE PROVENANT DU PROGRAMME DE PROPRETÉ 2017 DE LA VILLE CENTRE

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense de 15 000,00 \$ (taxes incluses) pour l'enlèvement des graffitis pour l'année 2017;

D'AUTORISER l'octroi d'un contrat de gré à gré à la firme « 9291-6287 Québec Inc. (Groupe Rnet) », au montant de 15 000,00 \$ (taxes incluses) selon la grille tarifaire jointe au dossier décisionnel;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1175078021

CA17 16 0349

AUTORISATION DE NE PAS DONNER SUITE À L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION TP06/06-17 POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE SENTIERS, MURETS ET CLÔTURES AU PARC F-X-GARNEAU ET DE REJETER LA SEULE SOUMISSION DÉPOSÉE ET NON CONFORME

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Céline Forget

DE NE PAS DONNER suite à l'appel d'offres sur invitation TP06/06-17 intitulé : « Travaux de réfection de sentiers, murets et clôtures au parc F-X-Garneau » et de rejeter la seule soumission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1175078027

CA17 16 0350

ADDENDA – AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 6 898,50 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE DU PRR, PRRRL ET RAAV (PRRRA) 2016 (APPEL D'OFFRES PUBLIC TP03/06-16) POUR L'AVENUE WISEMAN VISANT LA RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE SUR 500 MM ET LA RECONSTRUCTION D'UNE PORTION DES TROTTOIRS – DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DU PTI DE LA VILLE CENTRE

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 6 898,50 \$ (incluant les taxes) pour les travaux de réfection routière du PRR, PRRRL et RAAV (PRRRA) 2016 (appel d'offres public TP03/06-16) pour l'avenue Wiseman visant la reconstruction de la chaussée sur 500 mm et la reconstruction d'une portion des trottoirs – Dépense provenant du budget du PTI de la Ville centre;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1160465002

CA17 16 0351

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN AU 31 JUILLET 2017

DÉPÔT des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2017.

30.01 1177011019

CA17 16 0352

DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT PENDANT LES MOIS DE MAI ET JUIN 2017

DÉPÔT des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant les mois de mai et juin 2017.

30.02 1177011021

CA17 16 0353

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN AU 31 JUILLET 2017

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2017.

30.03 1177011020

CA17 16 0354

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE JUIN ET JUILLET 2017

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour les mois de juin et juillet 2017.

30.04 1173489023

CA17 16 0355

AUTORISER LA CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL LAURIER OUEST – OUTREMONT

ATTENDU QU'UNE requête a été déposée à l'arrondissement d'Outremont demandant de procéder à la création de la Société de développement commercial (SDC) « Laurier Ouest – Outremont » dans un district commercial visé sur l'avenue Laurier entre la rue Hutchison et l'avenue de l'Épée;

ATTENDU QUE le 4 juillet 2017, le conseil d'arrondissement d'Outremont a adopté le règlement AO-356 intitulé *Règlement délimitant un district commercial portant la désignation « Laurier Ouest – Outremont » aux fins de constitution d'une société de développement commercial*;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., chapitre E-2.2), un registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été tenu le 15 août 2017 et puisque le nombre de signatures requis n'a pas été atteint, un scrutin référendaire n'a pas à être tenu;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER la constitution de la «Société de développement commercial Laurier Ouest – Outremont», laquelle aura compétence dans le district montré au plan annexé à la présente recommandation comme annexe A;

DE DEMANDER au Secrétaire substitut d'arrondissement de transmettre trois copies certifiées conformes de la résolution autorisant la constitution de la société au Registraire des entreprises du Québec, conformément à l'article 458.16 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1176723074

CA17 16 0356

AUTORISER L'ADHÉSION DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT À L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES VILLES AMIES DE LA MARIONNETTE (AVIAMA) POUR L'ANNÉE 2017 - AUTORISER À CETTE FIN LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE 1 043 EUROS, SOIT ENVIRON 1 525 \$ SELON LE TAUX DE CHANGE EN VIGUEUR - AUTORISER LE SERVICE DES FINANCES À EFFECTUER LE PAIEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE DE 1 043 EUROS, EXEMPT DE TAXES, SOIT ENVIRON 1 525 \$ SELON LE TAUX DE CHANGE EN VIGUEUR – DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2017;

D'AUTORISER à cette fin le paiement de la cotisation annuelle de 1 043 euros, soit environ 1 525 \$ selon le taux de change en vigueur;

D'AUTORISER le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 043 euros, exempt de taxes, soit environ 1 525 \$ selon le taux de change en vigueur, et ce, à même le budget de fonctionnement, le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1172504041

CA17 16 0357

AUTORISER LA MODIFICATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2019 ET LE TRANSFERT DE 1,2M DE BUDGET VERS LE PROGRAMME DES BÂTIMENTS

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER la modification du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 pour le transfert du montant budgété pour la piscine vers le programme des bâtiments (pour le projet de la relocalisation des archives au 1311 St-Viateur).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1176983002

CA17 16 0358

ADOPTION - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LE CÔTÉ SUD DE LA PARTIE DE L'AVENUE BERNARD COMPRISE ENTRE LA RUE HUTCHISON ET L'AVENUE DUROCHER AFIN D'Y IMPLANTER UNE ZONE DE LIVRAISON DEVANT L'ÉPICERIE WALTERS SISE AU 1012, AVENUE BERNARD - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H»

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 4 juillet 2017 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* en modifiant les heures prévues pour la zone de livraison de 7 h 30 à 19 h;

L'objet dudit règlement est d'implanter une zone de livraison face au 1012, avenue Bernard durant certaines heures. Ce projet sera évalué après une période d'un an.

Un débat s'engage.

PREMIER AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE MODIFIER les heures prévues pour la zone de livraison de 9 h à 16 h.

VOTE SUR LE PREMIER AMENDEMENT

VOTENT EN FAVEUR: Marie Cinq-Mars, Jacqueline Gremaud, Marie Potvin

VOTENT CONTRE: Céline Forget, Mindy Pollak

PREMIER AMENDEMENT ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

DEUXIÈME AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ÉVALUER ce projet après une période de six (6) mois.

VOTE SUR LE DEUXIÈME AMENDEMENT

VOTENT EN FAVEUR: Jacqueline Gremaud, Marie Potvin

VOTENT CONTRE: Marie Cinq-Mars, Céline Forget, Mindy Pollak

DEUXIÈME AMENDEMENT REJETÉ À LA MAJORITÉ.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

VOTENT EN FAVEUR: Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

VOTENT CONTRE: Céline Forget

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.01 1175069017

CA17 16 0359

ADOPTION - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LA PARTIE DE L'AVENUE DUROCHER ENTRE LES AVENUES SAINT-VIATEUR ET BERNARD AFIN D'Y IMPLANTER DES ZONES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX DÉTENTEURS DE PERMIS DE RÉSIDENTS DU SECTEUR NUMÉRO 5 - RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION L'ANNEXE «H»

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 4 juillet 2017 et que des copies ont été remises aux élues;

ATTENDU QU'une modification a été apportée audit projet de règlement entre sa présentation et son adoption;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

L'objet dudit règlement est d'implanter trois zones de stationnement réservé aux détenteurs de permis de résidents du secteur numéro 5 sur les côtés est et ouest de la partie de l'avenue Durocher comprise entre les avenues Saint-Viateur et Bernard et d'implanter trois zones de stationnement permis en tout temps sauf pendant la période d'entretien de la chaussée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1175069013

CA17 16 0360

ADOPTION - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LA PARTIE DE L'AVENUE VAN HORNE COMPRISE ENTRE LES AVENUES ROCKLAND ET PRATT AFIN DE PERMETTRE L'IMPLANTATION DE QUELQUES ESPACES DE STATIONNEMENT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H»

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 4 juillet 2017 et que des copies ont été remises aux élues;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

L'objet dudit règlement est d'ajouter quelques espaces de stationnement de plus sur l'avenue Van Horne, entre les avenues Pratt et Rockland.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Marie Cinq-Mars, Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1175069011

CA17 16 0361

ADOPTION - MODIFICATIONS DES RÈGLES DE STATIONNEMENT AUX ABORDS DE L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H»

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 4 juillet 2017 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une modification a été apportée audit projet de règlement entre sa présentation et son adoption;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

L'objet dudit règlement est de réviser les zones de stationnement aux abords de l'école Buissonnière sur les avenues de l'Épée, Fairmount et Querbes afin d'y implanter une durée maximale qui assurera une rotation des véhicules stationnés et qui évitera le stationnement des voitures en double file.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1175069010

CA17 16 0362

ADOPTION - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LE CÔTÉ EST DE LA PARTIE DE L'AVENUE WISEMAN ENTRE LES AVENUES ST-CYRIL ET VAN HORNE AFIN D'Y IMPLANTER UNE ZONE DE LIVRAISON - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H»

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 4 juillet 2017 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

L'objet dudit règlement est d'implanter une zone de livraison sur le côté est de la partie de l'avenue Wiseman comprise entre les avenues Van Horne et St-Cyril.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1175069014

CA17 16 0363

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE SUR L'AVENUE CHAMPAGNEUR AU NORD DE L'AVENUE DUCHARME - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H»

Le projet de règlement est présenté avec le sommaire décisionnel et déposé à l'entrée de la salle du conseil pour être disponible au public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

L'objet dudit règlement est d'implanter une zone de débarcadère sur l'avenue Champagneur au nord de l'avenue Ducharme.

40.06 1175069019

CA17 16 0364

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LA PARTIE DE L'AVENUE DE VIMY ENTRE LES AVENUES LAJOIE ET KELVIN - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H»

Le projet de règlement est présenté avec le sommaire décisionnel et déposé à l'entrée de la salle du conseil pour être disponible au public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

L'objet dudit règlement est de modifier les règles de stationnement sur la partie de l'avenue de Vimy entre les avenues Lajoie et Kelvin.

40.07 1175069020

CA17 16 0365

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT INTERDISANT L'USAGE DE LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE DANS LES ÉDIFICES MUNICIPAUX DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT (AO-290)

Le projet de règlement est présenté avec le sommaire décisionnel et déposé à l'entrée de la salle du conseil pour être disponible au public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Jacqueline Gremaud donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement abrogeant le Règlement interdisant l'usage de la cigarette électronique dans les édifices municipaux de l'arrondissement d'Outremont* » (AO-290) sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

40.08 1176695015

CA17 16 0366

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 200 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE PROTECTION DES BÂTIMENTS DE L'ARRONDISSEMENT (1311, AVENUE SAINT-VIATEUR - FUTUR CENTRE D'ARCHIVES D'OUTREMONT)

Le projet de règlement est présenté avec le sommaire décisionnel et déposé à l'entrée de la salle du conseil pour être disponible au public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Marie Potvin donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (1311, avenue Saint-Viateur – Futur Centre d'archives d'Outremont)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

40.10 1176695020

CA17 16 0367

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA TENUE D'UN CROSS-COUNTRY ORGANISÉE PAR LE COLLÈGE STANISLAS ET DESTINÉ AUX ÉLÈVES DU PRIMAIRE QUI SE TIENDRA AU PARC BEAUBIEN, LE JEUDI 5 OCTOBRE 2017, DE 7 H 30 À 15 H

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue d'un cross-country organisé par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du primaire qui se tiendra au parc Beaubien, le jeudi 5 octobre 2017, de 7 h 30 à 15 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1172504037

CA17 16 0368

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DU PARC SAINT-VIATEUR POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT LA POMMERIE DE LA FONDATION PGLO, QUI SE TIENDRA LE DIMANCHE 1^{ER} OCTOBRE 2017, DE 8 H À 19 H

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement « La Pommerie de la Fondation PGLO », qui se tiendra le dimanche 1^{er} octobre 2017, de 8 h à 19 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1172504034

CA17 16 0369

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER LA FERMETURE À LA CIRCULATION DE L'AVENUE BERNARD, ENTRE LES AVENUES CHAMPAGNEUR ET OUTREMONT, LE DIMANCHE 1^{ER} OCTOBRE 2017 DE 14 H À 22 H, POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « 375^E EN FAMILLE ! CHASSE AUX TRÉSORS » PROJET DE QUARTIER PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES CÉLÉBRATIONS DU 375^E ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser la fermeture à la circulation de l'avenue Bernard, entre les avenues Champagneur et Outremont, le dimanche 1^{er} octobre 2017 de 14 h à 22 h, pour la tenue de l'événement « 375^e en famille ! Chasse aux trésors » projet de quartier présenté dans le cadre des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal par l'organisme « Outremont en famille ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1172504039

CA17 16 0370

ADDENDA - ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 6.4 DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS ET LES ENDROITS PUBLICS (1107), UNE DÉROGATION À L'ALINÉA G) DE L'ARTICLE 6 DUDIT RÈGLEMENT DANS LE CADRE DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « GRANDES OREILLES » QUI AURA LIEU LE DIMANCHE 10 SEPTEMBRE AU PARC SAINT-VIATEUR, DE 9 H À 22 H

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant, conformément à l'article 6.4, une dérogation au paragraphe g) de l'article 6 du règlement 1107 concernant les parcs et endroits publics afin que l'organisme « Grandes Oreilles » puisse vendre de menus articles lors de la tenue de son événement à être tenu le 10 septembre 2017, le tout tel que prévu au courriel daté du 10 août 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1172504028

CA17 16 0371

APPUYER L'ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES LOURDS DE L'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Céline Forget

D'APPUYER l'adoption du Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils CA-24-272 de l'arrondissement de Ville-Marie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1175069018

CA17 16 0372

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NUMÉRO 1176, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1177, LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 1180 ET LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1189 NOTAMMENT AFIN DE FINALISER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG-14-029)

Le projet de règlement est présenté avec le sommaire décisionnel et déposé à l'entrée de la salle du conseil pour être disponible au public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Jacqueline Gremaud donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les permis et les certificats numéro 1176, le Règlement de zonage (1177), le Règlement concernant les dérogations mineures numéro 1180 et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1189 notamment afin de finaliser la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG-14-029)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

L'objet dudit règlement est de finaliser la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et de procéder à diverses modifications.

40.16.1 1176138001

CA17 16 0373

ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NUMÉRO 1176, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1177, LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 1180 ET LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1189 NOTAMMENT AFIN DE FINALISER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG-14-029)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance en cours;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les permis et les certificats numéro 1176, le Règlement de zonage (1177), le Règlement concernant les dérogations mineures numéro 1180 et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1189 notamment afin de finaliser la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG-14-029)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil doit adopter un projet de règlement;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 125 de la même loi, l'arrondissement doit tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du conseil;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les permis et les certificats numéro 1176, le Règlement de zonage numéro 1177, le Règlement concernant les dérogations mineures numéro 1180 et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1189 notamment afin de finaliser la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG-14-029)* »;

L'objet dudit projet de règlement est de finaliser la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et de procéder à diverses modifications;

DE DÉLÉGUER au secrétaire substitut d'arrondissement le soin de déterminer la date et l'heure de la consultation publique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16.2 1176138001

CA17 16 0374

PRÉSENTER ET RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE RUELLER VERTE – PROJET DE LA RUELLER BLOOMFIELD / DE L'ÉPÉE

ATTENDU QUE la politique d'aménagement d'une ruelle verte adoptée par le conseil d'arrondissement demande, à l'étape de validation, que le projet soit présenté au conseil d'arrondissement avec recommandation du responsable du dossier à l'arrondissement;

ATTENDU l'analyse favorable de la conformité et de la faisabilité physique du projet tel que soumis;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction des travaux publics de l'arrondissement;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'ACCEPTER le projet d'aménagement de la ruelle verte Bloomfield / de l'Épée, dans le périmètre des avenues Bloomfield, de l'Épée, Van Horne et Lajoie, tel que détaillé au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.17 1175078023

CA17 16 0375

PRÉSENTER ET RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE RUELLER VERTE - PROJET DE LA RUELLER D2RV

ATTENDU QUE la politique d'aménagement d'une ruelle verte adoptée par le conseil d'arrondissement demande, à l'étape de validation, que le projet soit présenté au conseil d'arrondissement avec recommandation du responsable du dossier à l'arrondissement;

ATTENDU l'analyse favorable de la conformité et de la faisabilité physique du projet tel que soumis;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction des travaux publics de l'arrondissement;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ACCEPTER le projet d'aménagement de la ruelle verte D2RV dans le périmètre des avenues Davaar, Rockland, Ducharme et Van Horne, tel que détaillé au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.18 1175078026

CA17 16 0376

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 34, AVENUE MAPLEWOOD QUANT À UNE DEMANDE D'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC PAR LE PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 34, AVENUE MAPLEWOOD ET CE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT AO-48 SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

DE REFUSER la demande d'occupation permanente du domaine public présentée par le propriétaire de l'immeuble situé au 34, avenue Maplewood; demande visant la prolongation en façade de deux murets en pierre vers le trottoir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1176723073

CA17 16 0377

ENTÉRINER, EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 2017, LA NOMINATION PERMANENTE D'UN AGENT DU CADRE BÂTI À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DU PATRIMOINE ET IMPUTER LA DÉPENSE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ENTÉRINER la nomination permanente de Monsieur Gabriel Van Beverhoudt au poste d'agent du cadre bâti à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine;

D'IMPUTER cette dépense au budget de fonctionnement de la direction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1173711023

CA17 16 0378

RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL DE NOMMER « PLACE MICHELINE-LEGENDRE » LA PLACE PUBLIQUE À ÊTRE AMÉNAGÉE SUR L'ÎLOT SAINT-VIATEUR AUX ABORDS DU 30-32 AVENUE SAINT-JUST

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

DE RECOMMANDER au conseil municipal de nommer « place Micheline-Legendre » la place publique qui sera aménagée sur l'Îlot Saint-Viateur aux abords du 30-32 avenue Saint-Just, longeant le 1311 Saint-Viateur et situé sur l'espace du terrain de l'ancien curling.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1172504036

CA17 16 0379

PRENDRE ACTE DE LA DÉMISSION D'UN MEMBRE PROFESSIONNEL AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

DE PRENDRE acte de la démission de Monsieur Jean-Marc Latreille, membre professionnel, au sein du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 27 juin 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1173489025

CA17 16 0380

DÉSIGNATION D'UNE ÉLUE À TITRE DE MAIRESSE SUPPLÉANTE DU 5 SEPTEMBRE 2017 JUSQU'À L'ASSERMENTATION DES MEMBRES DU NOUVEAU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

DE DÉSIGNER la conseillère Jacqueline Gremaud à titre de mairesse suppléante pour la période du 5 septembre 2017 jusqu'à l'assermentation des membres du nouveau conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.03 1173489024

CA17 16 0381

DÉSIGNATION D'UNE REPRÉSENTANTE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA « SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL LAURIER OUEST – OUTREMONT »

ATTENDU QU'UNE requête a été déposée à l'arrondissement d'Outremont demandant de procéder à la création de la Société de développement commercial (SDC) « Laurier Ouest – Outremont » dans un district commercial visé sur l'avenue Laurier Ouest, entre la rue Hutchison et l'avenue de l'Épée;

ATTENDU QUE le 4 juillet 2017, le conseil d'arrondissement d'Outremont a adopté le règlement AO-356 intitulé *Règlement délimitant le district commercial de « Laurier Ouest – Outremont » aux fins de constitution d'une société de développement commercial* »;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., chapitre E-2.2), un registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été tenu le 15 août 2017 et puisque le nombre de signatures requis n'a pas été atteint, un scrutin référendaire n'a pas à être tenu;

ATTENDU QUE conformément à l'article 458.24 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), le conseil d'arrondissement désigne parmi ses membres ou parmi les fonctionnaires ou employés de la ville une personne qui sera membre également du conseil d'administration de la Société de développement commercial « Laurier Ouest – Outremont »;

ATTENDU QUE la désignation d'un fonctionnaire ou employé nécessiterait une dérogation du Contrôleur de la Ville de Montréal;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE DÉSIGNER Madame Marie Potvin, conseillère d'arrondissement afin de siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial « Laurier Ouest – Outremont ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.04 117776001

CA17 16 0382

INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LA TENUE DES JOURNÉES DE LA CULTURE 2017, LES 29 ET 30 SEPTEMBRE ET LE 1^{ER} OCTOBRE 2017 ET DES ÉVÉNEMENTS PRÉVUS POUR L'OCCASION DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'INFORMER le conseil d'arrondissement de la tenue des Journées de la culture 2017, les 29 et 30 septembre et le 1^{er} octobre 2017 et des événements prévus pour l'occasion dans l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1172504035

CA17 16 0383

INFORMER LE CONSEIL DE LA PARTICIPATION DE L'ARRONDISSEMENT AU 6ÈME PARK(ING) DAY MONTRÉAL QUI AURA LIEU LE VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'INFORMER le conseil de la participation de l'arrondissement au 6^{ème} PARK (ing) Day Montréal qui aura lieu le vendredi 22 septembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.02 1173489026

CA17 16 0384

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE SUBSTITUT D'ARRONDISSEMENT ÉTABLISSANT LE RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - REGISTRE CONCERNANT LA CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL LAURIER OUEST – OUTREMONT

DÉPÔT du Certificat de la Secrétaire substitut d'arrondissement établissant le résultat de la procédure d'enregistrement concernant la création de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Outremont.

61.01 1176695021

CA17 16 0385

DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT POUR LES RENCONTRES TENUES LE 20 JUIN ET LE 18 JUILLET 2017

DÉPÔT des comptes-rendus du Comité sur la circulation et le stationnement pour les rencontres tenues le 20 juin et le 18 juillet 2017.

61.02

AFFAIRES NOUVELLES

CA17 16 0386

BONIFIER DE 12 730,61\$, (TAXES INCLUSES) LE CONTRAT DE PLANTATION OCTROYÉ À LA FIRME LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. SUITE À L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 16-15240 POUR LA PLANTATION D'ARBRES À L'AUTOMNE 2017. DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET PTI DU PLAN DE GESTION INTÉGRÉE DE LA FORÊT URBAINE

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE BONIFIER de 12 730,61 \$ (taxes incluses) le contrat de plantation octroyé à la firme Les terrassements Multi-Paysages Inc. suite à l'appel d'offres sur invitation 16-15240 pour la plantation d'arbres à l'automne 2017;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières du présent dossier décisionnel, le montant provenant du budget PTI du Plan de gestion intégrée de la forêt urbaine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01.1 1175078022

CA17 16 0387

DEMANDER À L'ADMINISTRATION DE PROCÉDER AU MARQUAGE DE LIGNES DE RIVE DES DEUX CÔTÉS DE L'AVENUE ANTONINE-MAILLET, DE L'AVENUE LAJOIE À L'AVENUE DU MANOIR

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

DE DEMANDER à l'administration de procéder au marquage de lignes de rive des deux côtés de l'avenue Antonine-Maillet, de l'avenue Lajoie à l'avenue du Manoir.

Un débat s'engage.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

DE DEMANDER à l'administration de se pencher sur la possibilité de procéder au marquage de lignes de rive des deux côtés de l'avenue Antonine-Maillet, de l'avenue Lajoie à l'avenue du Manoir.

VOTE SUR L'AMENDEMENT

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

AMENDEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Aucun vote contre

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01.2

70.02 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 22 h 18

70.02

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Julie Desjardins
Chef de division des ressources
humaines et des relations avec les
citoyens et Secrétaire d'arrondissement
substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2017.